



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2022, le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le règlement suivant :

357-10-22 Règlement # 357-10-22 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs au conteneurs frontaux pour les années 2023 à 2025

Ce règlement a pour objet d'établir la tarification pour services relatifs au conteneurs frontaux pour les années 2023 à 2025 de la MRC de La Vallée-de-l'Or et abroge le règlement 350-11-21

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 42, place Hammond, Val-d'Or, durant les heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date des présentes.

DONNÉ à Val-d'Or, ce 24 novembre 2022.

Original signé

Me Marie-Hélène Bastien
Greffière